

*AUDIENCE SOLENNELLE DE PRESTATION
DE SERMENT DES MEMBRES DE LA
COMMISSION DE L'UEMOA*

09 MAI 2017

*** ******

**DISCOURS PRONONCE PAR MADAME LA
PRESIDENTE DE LA COUR DE JUSTICE DE
L'UEMOA**

.....

.....

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

La Cour adresse ses vives félicitations à Monsieur le Président de la Commission et aux autres Commissaires qui viennent de prêter serment devant elle, pour leur nomination, par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, aux hautes fonctions qui leur sont désormais dévolues.

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Commissaires, vos fonctions, outre leur importance capitale dans la Gouvernance de notre Union, confèrent de grandes responsabilités à ceux qui les

exercer. Je ne doute pas, et toute la Cour avec moi, que vous en mesurez toute la portée au regard des hautes fonctions occupées dans vos pays respectifs.

Je me permets de rappeler que, de par ses attributions, la Commission se situe au cœur de notre Communauté en relevant quelques-unes de ses missions :

- Gardienne du Traité, elle veille au respect des engagements pris par les Etats membres dans le cadre de la convergence des politiques économiques ;

- Garante du Traité, elle veille au respect de l'application des principes et règles de la concurrence en prononçant des sanctions, le cas échéant ;

- La Commission suit l'effectivité des actes pris par les Organes de l'Union et veille à

leur cohérence avec ceux des autres organisations investies de pouvoirs normatifs.

A ces responsabilités se greffent des obligations et des servitudes auxquelles les Commissaires sont soumis.

En effet, au regard des dispositions du Traité, notamment en son article 28, alinéa 1, on mesure l'étendue et la délicatesse des tâches qui leur sont désormais dévolues.

A cet égard, la Cour vous invite, à avoir constamment à l'esprit les termes du Serment que vous venez de prêter, et ce, chacune des fois que vous aurez à accomplir un acte attaché à vos fonctions.

Ce serment va au-delà d'une simple formalité en ce qu'il vous engage désormais à une posture claire, non seulement au sein de votre Organe mais encore vis-à-vis des Etats membres de l'Union, aux fins d'exercer vos fonctions en toute indépendance dans l'intérêt général de l'Union, en excluant toute interférence d'un Etat et de tout autre organisme dans l'exercice de vos fonctions.

Les ressources humaines, fort appréciables au plan qualitatif que vous représentez et dont notre Union bénéficiera dès ce jour, contribueront à renforcer la performance et le professionnalisme de la Commission.

Cette dernière, année après année, a su imposer sa crédibilité et son autorité morale au sein de la Communauté.

Qu'il me soit donc permis de rendre un hommage particulier à Monsieur le Président sortant, Monsieur SOUMARE qui a su, avec professionnalisme et persévérance, imposer la Commission comme un Organe performant et respecté dans notre Communauté en lui conférant une autorité institutionnelle certaine.

Au moment de le quitter, permettez-moi en votre nom à tous et au mien, de lui souhaiter le meilleur pour lui et sa famille dans les années futures.

Enfin, à ceux qui viennent de prêter serment, tout en leur adressant ses encouragements, la Cour est persuadée

que les compétences professionnelles ainsi que les qualités morales et éthiques qui ont motivé leur nomination constituent d'ores et déjà, un gage certain de succès de leurs missions.

Monsieur le Président de la Commission, Madame et Messieurs les Commissaires, bon vent et plein succès dans vos mandats.

Je vous remercie de votre distingué et aimable attention.